

Appel à candidature

RÉSIDENCE D'ÉCRIVAIN.E

Clermont Auvergne Métropole

+
clermont
auvergne
métropole

Objectifs

- Soutenir et encourager la création littéraire de textes courts.
- Fédérer un public autour des rencontres d'auteurs.



Calendrier



• PROPOSER SA CANDIDATURE

L'appel est ouvert du 10 juin au 31 août 2022.

• ÊTRE EN RÉSIDENCE

D'une durée totale de 2 mois (consécutifs ou fractionnables), la résidence se déroulera entre janvier et mars 2023.

Environnement



La résidence se passera sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole à la médiathèque Hugo-Pratt (Cournon-d'Auvergne) au sein du réseau de lecture publique.



@J.Way

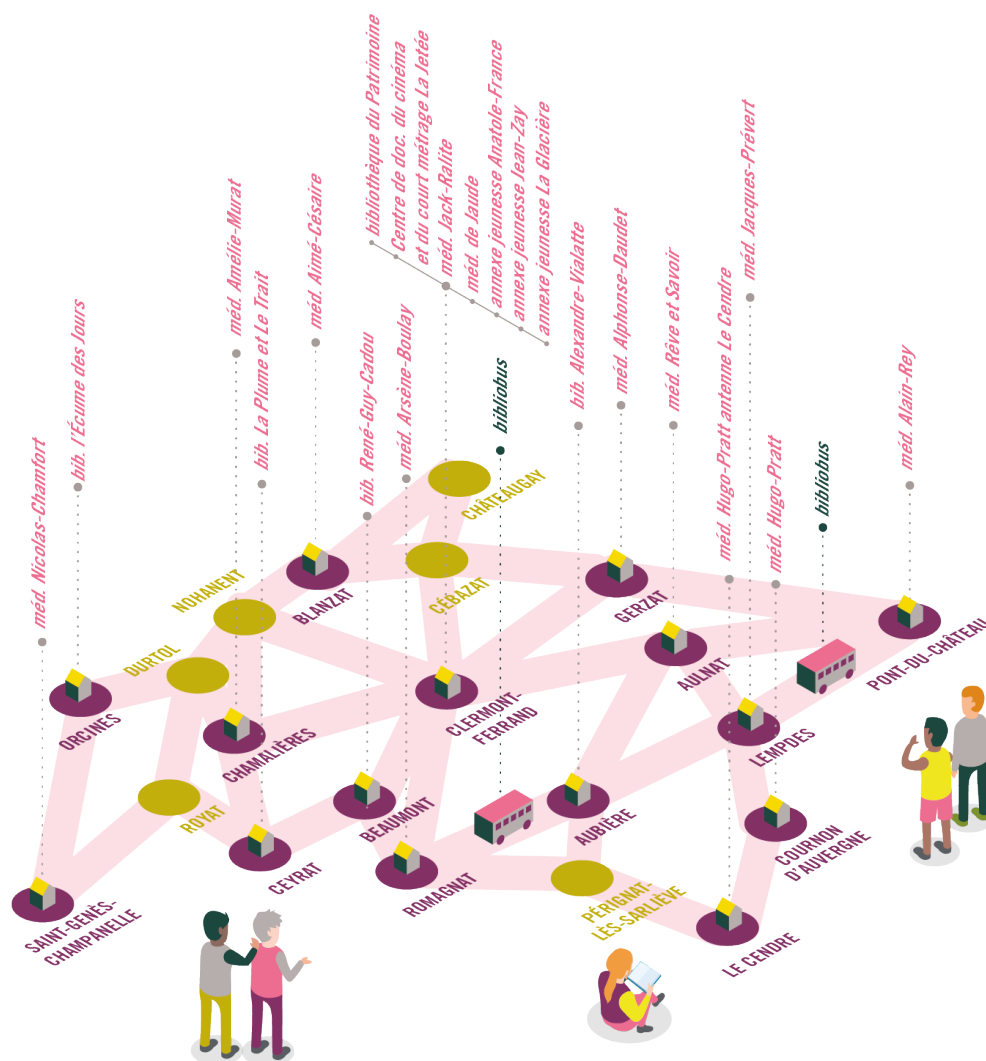
Environnement de la résidence

Située au pied de la chaîne des Puys, classée patrimoine mondial de l'Unesco, Clermont Auvergne Métropole regroupe 21 communes.

Quinze médiathèques, la bibliothèque du Patrimoine et le centre de documentation du cinéma et du court métrage La Jetée maillent ce territoire. Ces établissements accueillent les habitants de la métropole et au-delà. Au total chaque année, ce sont 750 000 passages qui sont enregistrés dans ces médiathèques et 40 000 lecteurs environ sont inscrits.

Lieux de rencontres, d'échanges, de connexions, de loisirs et de découvertes, toutes ces médiathèques proposent une offre de documentation (livres, revues, liseuses, CD et DVD), accès Wifi, ainsi que des activités artistiques et culturelles entièrement gratuites.

Elles soutiennent activement la volonté du territoire Massif central qui, porté par la Ville de Clermont-Ferrand, candidate aujourd'hui pour être Capitale européenne de la culture en 2028.



Cadre de la résidence

Cette résidence a pour principal objectif de soutenir et d'encourager la création littéraire contemporaine de textes courts, au sein de notre territoire déjà sensibilisé à ce format (Festival du Court-Métrage, Rendez-Vous du Carnet de Voyage, La Semaine de la Poésie, Vidéoformes, etc.). Elle s'inscrit dans une contemporanéité de l'écrit où le texte court correspond aux pratiques actuelles de l'écriture numérique tant comme source d'inspiration, que comme processus créatif ou mode de diffusion.

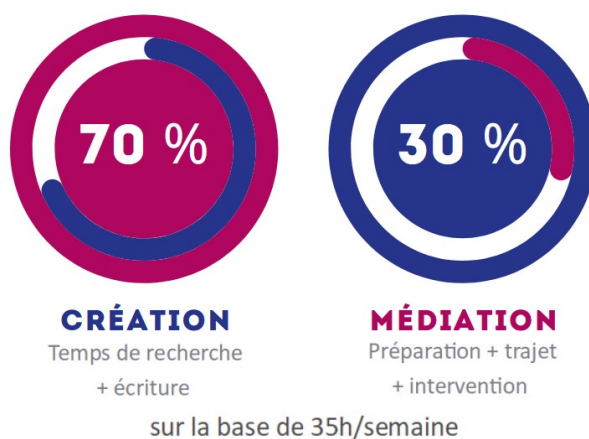
Nous entendons par texte court, une forme littéraire brève - fragments, chroniques, aphorismes, poésie, correspondance, carnets, microfictions, contes, romans courts (moins de 100 p.), pouvant être une création aboutie ou l'ébauche d'un texte plus ambitieux.

Cette résidence apportera des conditions favorables à la création et au développement d'un public autour des rencontres d'auteurs.

● Calendrier

La résidence couvre une durée de 2 mois sur la période janvier-mars 2023 (de manière consécutive ou sécable 1 fois). La présence de l'auteur pour les Nuits de la Lecture (3^e week-end de janvier) fait partie intégrante de la résidence.

● Conditions d'accueil



La résidence offrira à l'écrivain le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail d'écriture personnel. Il sera sollicité pour quelques rencontres professionnelles, scolaires et/ou publiques. Ce programme de médiation sera construit conjointement entre les bibliothécaires et le résident, en amont du séjour. Il sera accompagné par un bibliothécaire pour chacune de ses interventions.

Les médiathèques pourront accueillir le résident du mardi au samedi, ce dernier jour étant privilégié pour l'ensemble des actions de médiation.

Le lieu de résidence défini pour l'édition 2023 est la médiathèque Hugo-Pratt située 1 Rue Pierre-Jacquet – 63 800 Cournon-d'Auvergne. Ce lieu mettra à disposition de l'écrivain un espace de travail et une connexion wifi.

● Modalités financières

- *Rémunération*

Sous forme de bourse à hauteur de 2 000 € bruts par mois versés sous forme de droits d'auteur.

- *Hébergement*

Directement pris en charge par Clermont Auvergne Métropole : mise à disposition d'un logement tout confort avec accès wifi, situé sur le territoire des communes de Cournon-d'Auvergne, Le Cendre ou autre commune à proximité immédiate.

- *Frais de déplacement*

- prise en charge de 2 A/R domicile-lieu d'hébergement
- prise en charge des frais de déplacement sur le territoire métropolitain (transport individuel ou collectif), pour les actions de médiation

- *Frais de séjour à la charge de l'écrivain.e*

- assurances personnelles
- frais de subsistance
- déplacements personnels

Cette résidence fera l'objet d'une convention spécifiant les engagements de Clermont Auvergne Métropole et de l'écrivain. Une attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant le temps de résidence sera également demandée.

Comment candidater ?



● Calendrier du projet



● Documents à fournir

- ☐ une lettre d'intention (1 page maximum)
- ☐ une bio-bibliographie (2 pages maximum)
- ☐ une attestation du statut d'auteur (affiliation URSSAF, numéro SIRET le cas échéant)
- ☐ un exemplaire du dernier livre publié à compte d'éditeur (format imprimé ou numérique)
- ☐ une présentation des actions de médiation envisagées en direction des publics (2 pages maximum)
Des publics jeunes et/ou adultes pourront être associés à une démarche de co-crédation. L'intégration de la dimension participative au sein du projet de médiation sera très appréciée lors de votre candidature.
- ☐ *FACULTATIF : autres créations qui vous tiennent à cœur, qui rendent compte de votre univers et de vos liens avec le public.*

● Conditions d'éligibilité

- Être un auteur professionnel affilié au régime de sécurité sociale des auteurs (quel que soit son régime fiscal) sans aucune autre rémunération
- Fournir un dossier de candidature complet
- Être publié à compte d'éditeur par un éditeur à diffusion nationale dans le réseau des librairies indépendantes
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'aides du CNL en 2021 et 2022
- Pouvoir être présent sur le territoire pendant 2 mois consécutifs ou non
- Expérience de la médiation auprès de publics divers
- Permis A ou B

Contacts

Le dossier devra être envoyé le **31 août 2022 au plus tard**.

- Soit par voie postale à l'adresse suivante :

Clermont Auvergne Métropole
Direction de la Culture
64-66 Avenue de l'Union Soviétique – BP 231 - 63 007 Clermont-Ferrand Cedex 1

- Soit par voie numérique à l'adresse suivante : jprugneau@clermontmetropole.eu

Renseignements complémentaires :

Justine PRUGNEAU
Responsable de l'action culturelle
et de la communication
Médiathèque Hugo-Pratt
04 73 98 35 07
jprugneau@clermontmetropole.eu

Chloé PEITER
Coordinatrice de l'action culturelle du réseau
lecture de Clermont Auvergne Métropole
04 73 98 35 53
cpeiter@clermontmetropole.eu

Cette résidence reçoit le soutien financier du Ministère de la Culture.